

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES BATIMENTS
sur la demande d'un crédit d'étude de
CHF 170'000 TTC pour la Rénovation
et l'assainissement de l'église du Village
Sur la Parcelle N° 120

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Bâtiments composée de Messieurs Fabrice Sutter, Romain Hadorn et Stéphane Demuyne s'est entretenue afin d'examiner le préavis municipal N° 03 / 2025 - 2026 y relatif.

Elle a rencontré une délégation de la Municipalité le 23 septembre 2025 qui ont répondu à toutes leurs questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs informations.

L'état de l'église selon le rapport du cabinet d'architecte Glatz et Delachaux nous incite à réaliser des travaux urgents suite à des problèmes d'isolations, d'infiltrations d'eau dans les murs et de la toiture, il est aussi à relever la vétusté au niveau des installations de chauffage et électriques qui ne sont plus aux normes et plus d'actualité, actuellement ces installations sont énergivores à l'utilisation.

Tant que cette restauration ne sera pas effectuée, des coûts énergétiques très importants continueront d'impacter lourdement les finances de la commune.

La Municipalité sera le maître d'ouvrage et le trésorier du projet commun avec la commune de Coinsins selon un accord de principe signé sur l'engagement à long terme de cette rénovation, si il est accepté. Un crédit de construction devrait être voté fin juin 2027.

En raison de la classification en note 2 au registre cantonal du patrimoine, le projet sera soumis à l'aval du service des monuments historiques. L'église est un bâtiment emblématique de notre commune et en considérant son état actuel, il deviendra nécessaire d'effectuer ces travaux de rénovation et d'embellissement.

Le bureau d'architectes retenu a été sélectionné sur la base d'un appel d'offres sur invitation et est spécialisé dans la restauration de ce type de bâtiment. Le bureau Glatz et Delachaux a répondu à l'appel d'offre mais plus onéreux que le bureau d'architecte retenu. Un troisième bureau d'architecte n'a pas donné suite à cette demande. Tout les 3 sont des bureaux spécialisés.

L'étude prévoit une enveloppe globale de 2 millions CHF établie sur l'ensemble des travaux qui couvre le gros œuvre, l'aménagement extérieur ainsi que de possibles améliorations intérieures non prioritaires à la restauration proposée dans l'étude préliminaire.

En raison des installations d'échafaudage il sera indispensable de bien planifier l'ensemble du gros œuvre pour limiter la durée des travaux.

Au vu de ce qui précède, la commission des Bâtiments propose au Conseil d'accepter le préavis No. 03 / 2025 -2026 tel que présenté.

Pour la Commission des Bâtiments du Conseil Communal de Vich,



Fabrice Sutter



Romain Hadorn



Stéphane Demuynck

Vich, le 1 octobre 2025